



# Indemnités compensatoire

Par Isojp, le 20/01/2021 à 21:25

Bonjour, je ne suis ni marié ni PACS, mais nous avons un bien en commun, dans lequel je demeure. Suite à un accident de la vie de l'autre propriétaire, la famille me demande un loyer pour vivre dans la maison.

Ont-ils le droit ?

La personne a également un autre bien avec moi ou elle ne peut plus être assurée car elle a fait une fausse déclaration à l'assurance. On me demande de prendre l'assurance à 100% pour pouvoir continuer à payer le crédit.

Quel conseil vous me proposez ?

Je gère également tous les autres biens locatifs.

La famille ne s'occupe de rien sauf de toucher la moitié des loyers.

Qu'elles sont mes droits ?

Cordialement JPI